

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 16 Mars 2021, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

**Présents** : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAUURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle, FAURE Cédric, SOLIER Hélène, LAMOUREUX Alexis.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents et excusés** : ARMANDIE Blandine, DESTOMBES Benoît pouvoir à GAUZINS Joël, BOUNIOL Lucie pouvoir à FAURE Cédric.

La séance est ouverte à 20h30

## **ORDRE DU JOUR**

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr THIREZ Didier est élu à l'unanimité.

### **DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 JANVIER 2021**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour du 20 janvier 2021 le point suivant :  
-Demande de subvention au titre de la DSIL Relance pour les travaux de rénovation des appartements communaux, d'un local associatif et isolation de la cage d'escalier et des combles du bâtiment "Ancienne Gendarmerie.

Monsieur le Maire informe que la préfecture du Cantal a réduit le délai au 28 février 2021 au lieu du 30 mars 2021 pour déposer les demandes de subvention DSIL Relance et Rénovation énergétique.  
Approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **OBJET : BUDGET COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
  - ✓ L'excédent de fonctionnement 2019 est de 760 067,03 € dont 658 081,07 € affectés à l'investissement
  - ✓ L'excédent d'investissement 2019 est de 134 554,93 €
  
- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget communal 2020 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 192 597,83 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 763 807,83 €  
Soit un déficit de 571 210,00 €  
La part affectée à l'investissement en 2020 d'un montant de 658 081,07 € permet d'obtenir un excédent de **86 871,07 €**
  - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 1 854 688,30 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 1 181 587,77 €  
Soit un excédent de **673 100,53 €**
  - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 2 705 367,20 € dont 658 081,07€, affectation du résultat 2019
  - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 1 945 395,60 €  
Soit un **excédent global de 759 971,60 €**

- Ce qui permet de dégager :
  - ✓ Un résultat excédentaire de 221 426,00 € en investissement
  - ✓ Un résultat excédentaire de 775 086,49 € en fonctionnement
  - Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de 996 512,49 €
- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ De VOTER le Compte Administratif de la commune exercice 2020.
  - ✓ D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ Vote le Compte Administratif de la commune exercice 2020.

M. le Maire procède au vote,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**OBJET : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2020**

Monsieur le Maire,

- ✓ Expose l'état des restes à réaliser 2020 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessous :

ARTICLE	RECETTES	MONTANT
<b>Chapitre 10</b>		<b>85 000</b>
10222	FCTVA	85 000
<b>Chapitre 13</b>		<b>2 970</b>
1322	Région - DRAC Etudes retable église	2 970
<b>Opération 35</b>		<b>10 000</b>
1388-35	Réserve ministérielle - Ecole	10 000
<b>Opération 46</b>		<b>33 466</b>
1341-46	DETR - Aménagement route impériale	33 466
<b>Opération 48</b>		<b>180 702</b>
1323-48	Département - Fonds Cantal Innovation - Mairie	50 000
1341-48	DETR - Rénovation mairie	130 702
<b>Opération 51</b>		<b>17 793</b>
13241-51	Communes (Vitrac et Boisset) - Desserte Forestière	17 793
	<b>totaux</b>	<b>329 931</b>

<b>RESTES A REALISER 2020</b>		
<b>BUDGET COMMUNAL (à reporter au BP 2021)</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Chapitre 016</b>		<b>800</b>
165	Dépôts et cautionnement	800
<b>Chapitre 20</b>		<b>42 212</b>
2041582	Fonds de concours électrification	41 212
2051	Logiciel	1 000
<b>Chapitre 21</b>		<b>214 397</b>
2111	Terrains nus	4 276
2112	Terrains de voirie	2 390
2113	Terrains aménagés autres que voirie	65 209
2128	Autres agencements et aménag't terrain	10 943
21318	Bâtiments publics	51 616
2132	Immeubles de rapport	15 508
2152	Installations de voirie	11 027
21538	Autres réseaux	12 000
21571	Matériel roulant	4 963
2158	Autres matériels et outillage	6 456
2161	Œuvres et objets d'art	4 240
2183	Matériel de bureau et informatique	5 129
2184	Mobilier	3 380
2188	Autres	17 260
<b>Opération 12</b>		<b>63 931</b>
23131-12	Travaux Ancienne Gendarmerie	63 931
<b>Opération 19</b>		<b>50 000</b>
2313-19	Aménagement les Clauzels	50 000
<b>Opération 35</b>		<b>24 293</b>
2184-35	Mobilier Construction école	7 300
2313-35	Construction école	16 993
<b>Opération 36</b>		<b>48 400</b>
2318-36	Accessibilité	48 400
<b>Opération 37</b>		<b>11 090</b>
2315-37	PAVEP	11 090
<b>Opération 40</b>		<b>13 960</b>
23152-40	Voirie	13 960
<b>Opération 43</b>		<b>99 794</b>
2031-43	Frais d'études - Achat maisons Broch/Bouniol	44 634
2138-43	Achat maisons Broch/Bouniol	55 160
<b>Opération 46</b>		<b>154 706</b>
2315-46	Travaux voirie Communauté de Communes	154 706
<b>Opération 48</b>		<b>42 853</b>
2184-48	Mobilier- Rénovation mairie	38 796
2188-48	Autres immobilisations Rénovation mairie	668
2313-48	Rénovation mairie	3 389
<b>Opération 50</b>		<b>104 000</b>
2031-50	Frais d'études construction salle des fêtes	30 000
2313-50	Construction Salle des fêtes	74 000

<b>Opération 51</b>		<b>138 628</b>
2128-51	Travaux Création desserte forestière	138 628
<b>Opération 52</b>		<b>8 380</b>
21318-52	Travaux Aménagement Algeco	8 380
<b>Opération 53</b>		<b>20 000</b>
21318-53	Travaux Aménagement Piscine	20 000
<b>Opération 54</b>		<b>19 000</b>
21318-54	Travaux Aménagement Grange Lavialle	19 000
	<b>totaux</b>	<b>1 056 444</b>

- ✓ Précise que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2021.
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement de la SF à la SI	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	134 554.93 €		86 871.07 €	1 056 444.00 €	726 513.00 €	-505 087.00 €
				329 931.00 €		
Fonctionnement	760 067.03 €	658 081.07 €	673 100.53 €			775 086.49 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- ✓ Rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 775 086,49 € lors du vote du compte administratif 2020
- ✓ Propose d'affecter la somme de 645 087,00 € dont 505 087,00 € pour couvrir le besoin de financement et 140 000 € pour la réalisation d'investissement dont l'inscription budgétaire sera faite au compte 1068 en recette de la section d'investissement au budget primitif 2021.
- ✓ Propose de reconduire la somme de 129 999,49 € en excédent de fonctionnement
- ✓ Précise que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2021

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote  
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Affecte la somme de 645 087,00 € à la réalisation d'investissement.
- ✓ Reconduit la somme de 129 999,49 € en excédent de fonctionnement
- ✓ PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
  - ✓ L'excédent de fonctionnement 2019 est de 94 077,38 € dont 70 000,00 € affectés à l'investissement
  - ✓ L'excédent d'investissement 2019 est de 244 129,43 €
  
- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget eau et assainissement 2020 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 2 012 094,17 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 1 989 624,33 €  
Soit un excédent de 22 469,84 €  
La part affectée à l'investissement en 2020 d'un montant de 70 000,00 € permet d'obtenir un excédent de **92 469,84 €**
  
  - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 341 794,89 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 262 836,15 €  
Soit un excédent de **78 958,74 €**
  
  - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 2 423 889,06 € dont 70 000€, affectation du résultat 2019.
  - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 2 252 460,48 €  
Soit un **excédent global de 171 428,58 €**
  
- Ce qui permet de dégager :
  - ✓ Un résultat excédentaire de 336 599,27 € en investissement
  - ✓ Un résultat excédentaire de 103 036,12 € en fonctionnement  
Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de 439 635,39 €
  
- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ De VOTER le Compte Administratif du budget eau et assainissement exercice 2020.
  - ✓ D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ Vote le Compte Administratif du budget eau et assainissement exercice 2020.

M. le Maire procède au vote,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2020**

Monsieur le Maire,

✓ Expose l'état des restes à réaliser 2020 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessous :

<b>RESTES A REALISER 2020</b>		
<b>BUDGET EAU ASSAINISSEMENT</b>		
<i>(à reporter au BP 2021)</i>		
<b>ARTICLE</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Chapitre 10</b>		<b>89 000</b>
10222	FCTVA	89 000
<b>Opération 34</b>	<b>Lutte contre fuites réseau AEP</b>	<b>7 300</b>
1313-34	CD - Lutte contre fuites AEP (télésurveillance)	7 300
<b>Opération 35</b>	<b>Réhabilitation station de traitement d'eau potable</b>	<b>524 185.50</b>
13118-35	DETR - Réhabilitation station AEP	364 185.50
1313-35	CD - Etudes diag systèmes AEP	160 000
<b>Opération 37</b>	<b>Renouvellement des conduites principales</b>	<b>232 165</b>
13111-37	AE - Renouvellement des conduites principales	184 945
1678-37	Avance remboursable AE	47 220
	<b>totaux</b>	<b>852 650.50</b>

<b>RESTES A REALISER 2020</b>		
<b>BUDGET EAU ASSAINISSEMENT</b>		
<i>(à reporter au BP 2021)</i>		
<b>ARTICLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Chapitre 21</b>		<b>69 022</b>
21531	Réseaux d'adduction eau potable	21 191
21532	réseaux d'assainissement	44 399
2154	Matériel industriel	2 292
2183	Matériel de bureau et informatique	1 140
<b>Opération 30</b>	<b>Travaux lagunes et réseaux</b>	<b>5 000</b>
2315-30	Installation mat et outillage - Lagunes et réseaux	5 000
<b>Opération 33</b>	<b>Mise en conformité des bâtiments communaux</b>	<b>83 934</b>
2315-33	Travaux de mise en conformité	83 934
<b>Opération 34</b>	<b>Télésurveillance Station Eau Potable</b>	<b>60 000</b>
2315-34	Travaux de télésurveillance	60 000
<b>Opération 35</b>	<b>Réhabilitation et réaménagement de l'usine de production</b>	<b>371 521</b>
2315-35	Travaux	371 521
<b>Opération 36</b>	<b>Ressource en eau</b>	<b>423 359</b>
2031-36	Etudes	73 359
2315-36	Travaux	350 000
<b>Opération 37</b>	<b>Renouvellement des conduites principales</b>	<b>134 323</b>
2315-37	Travaux	134 323
	<b>totaux</b>	<b>1 147 159</b>

- ✓ Précise que ces écritures sont reprises dans le budget primitif eau et assainissement de l'exercice 2021.
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement de la SF à la SI	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	244 129.43 €		92 469.84 €	1 147 159.00 €	-294 508.50 €	42 090.77 €
				852 650.50 €		
Fonctionnement	94 077.38 €	70 000.00 €	78 958.74 €			103 036.12 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- ✓ Rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 103 036.12 € lors du vote du compte administratif 2020
- ✓ Propose de ne pas affecter de somme à la réalisation d'investissement dont l'inscription budgétaire se fait au compte 1068 en recette de la section d'investissement au budget primitif.
- ✓ Propose de reconduire la somme de 103 036.12 € en excédent de fonctionnement
- ✓ Précise que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif eau et assainissement 2021

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ N'affecte pas de somme à la réalisation d'investissement.
- ✓ Reconduit la somme de 103 036.12 € en excédent de fonctionnement
- ✓ PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » : COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
  - ✓ L'excédent de fonctionnement 2019 est de 0 €
  - ✓ Le déficit d'investissement 2019 est de 46 797,25 €
  
- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement « les placettes » 2020 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 46 797,25 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 21 968,33 €  
Soit un excédent de 24 828,92 €
  
  - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 48 478,33 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 48 478,33 €  
Soit un résultat de 0.00 €
  
  - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 95 275,58 €
  - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 70 466,66 €  
Soit un **excédent** global de 24 828,92 €
  
- Ce qui permet de dégager :
  - ✓ Un résultat déficitaire de 21 968,33 € en investissement
  - ✓ Un résultat de 0 € en fonctionnement  
Soit un déficit global de 21 968,33 €
  
- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ De VOTER le Compte Administratif du lotissement «Les Placettes » exercice 2020.
  - ✓ D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,  
Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les placettes » exercice 2020.

M. le Maire procède au vote,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

### **OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » : COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
  - ✓ L'excédent de fonctionnement 2019 est de 0 €
  - ✓ Le déficit d'investissement 2019 est de 421 971,70 €
  
- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement « les vergnes » 2020 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 421 971,70 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 378 118,33 €  
Soit un excédent de 43 853,37 €
  
  - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 428 385,32 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 428 385,32 €  
Soit un résultat de 0.00 €
  
  - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 850 357,02 €
  - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 806 503,65 €  
Soit un **excédent** global de 43 853,37 €
  
- Ce qui permet de dégager :
  - ✓ Un résultat déficitaire de 378 118,33 € en investissement
  - ✓ Un résultat de 0 € en fonctionnement  
Soit un déficit global de 378 118,33 €
  
- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ De VOTER le Compte Administratif du lotissement «Les Vergnes » exercice 2020.
  - ✓ D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,  
Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les Vergnes » exercice 2020.

M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**OBJET : ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AMENAGEMENT BT RUE DE CASTEL SIS ROUTE IMPERIALE**

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.  
Le montant total de l'opération s'élève à 15 661,96 € HT.
- En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant H.T. de l'opération réalisée, soit :
  - 1 versement de 3 915,49 € HT à la commande des travaux
  - 2<sup>ème</sup> versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

**OBJET : ACCEPTATION DES CONVENTIONS AVEC LA SAUR**

Monsieur le Maire,

- Rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation de la station d'eau potable de Lascombes réalisés en 2019 et 2020, qui nécessitent une assistance à l'exploitation, un suivi de la production et une surveillance de la qualité de l'eau distribuée.
- Présente aux membres du Conseil Municipal les deux conventions établies par la SAUR, une pour le lavage et la désinfection des réservoirs d'eau potable conclue pour une durée d'un an au prix de 1250 € HT, ce qui correspond à un forfait annuel et une autre pour l'assistance à l'exploitation de la station de traitement des eaux, le suivi de la production, ainsi que la surveillance de la qualité de l'eau distribuée aux réservoirs de St-Laurent pour une durée de 6 mois au prix de 9800 € HT.
- Propose aux membres du Conseil Municipal, d'accepter la signature de ces deux conventions avec la SAUR, annexées à la présente délibération.
- Demande l'autorisation de signer ces deux conventions de la convention pour l'assistance à l'exploitation de la station de traitement des eaux, le suivi de la production, ainsi que la surveillance de la qualité de l'eau distribuée aux réservoirs de St-Laurent.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

Mr BEDOUSSAC Claude précise que la convention de désinfection des réservoirs concerne les deux réservoirs du St-Laurent, celui de la Salvetat et le réservoir de Bel air au lieu de celui de Lespinasse initialement prévu. La convention d'assistance à l'exploitation de la station d'eau potable prévoit 10h par semaine les trois premiers mois et 5h par semaine pour les trois mois suivant. Cette dernière période pourrait être modifiée en fonction des besoins en technicité et de la disponibilité ou non de l'agent communal chargé de l'entretien, du suivi et de l'exploitation de la station.

Monsieur le Maire ajoute que la modification et/ou la prolongation de la convention feront l'objet d'une nouvelle délibération par le Conseil Municipal.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières des prestations proposées par la SAUR.
- Accepte la signature de ces deux conventions avec la SAUR, annexées à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire de signer ces deux conventions de la convention pour l'assistance à l'exploitation de la station de traitement des eaux, le suivi de la production, ainsi que la surveillance de la qualité de l'eau distribuée aux réservoirs de St-Laurent.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la création du nouveau groupe scolaire et de la cantine scolaire, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi.

Il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette augmentation est assimilée à une création d'un nouvel emploi affecté d'une nouvelle durée hebdomadaire.

- Propose aux membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01 septembre 2021.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

Monsieur le Maire précise que ces emplois créés sont des temps annualisés, ces agents effectuent plus d'heures en semaine scolaire et un certain nombre d'heures pour le ménage lors des vacances scolaires, des heures pour la préparation des TAP et pour la présence à la fête des écoles.

Ces créations d'emplois concernent les agents techniques qui font fonction d'atsems dans les classes maternelles.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Crée un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 01 septembre 2021
- Modifie ainsi le tableau des effectifs.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON-COMPLET**

Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- Informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la création du nouveau groupe scolaire et de la cantine scolaire, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi.

Il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette augmentation est assimilée à une création d'un nouvel emploi affecté d'une nouvelle durée hebdomadaire.

- Propose aux membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet pour une durée de 33,50 heures par semaine à compter du 01 septembre 2021.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote  
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Créé un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet pour une durée de 33,50 heures par semaine à compter du 01 septembre 2021.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON-COMPLET**

Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- Informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la création du nouveau groupe scolaire et de la cantine scolaire, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi.

Il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette augmentation est assimilée à une création d'un nouvel emploi affecté d'une nouvelle durée hebdomadaire.

- Propose aux membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet pour une durée de 33,50 heures par semaine à compter du 01 septembre 2021.
- Propose de valider le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote  
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Créé un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non-complet pour une durée de 33,50 heures par semaine à compter du 01 septembre 2021.
- Valide le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération :

Tableau des effectifs												
		01/09/2021					01/09/2021			01/09/2021		
Filière		Administrative					Technique			Culturelle		
Catégorie		A	B	C			C			B	C	
Cadre emploi		Attaché Territorial	Rédacteur	Adjoints Administratifs Territoriaux			Adjoints Techniques Territoriaux			Assistants Territoriaux Conservation Patrimoine et des Bibliothèques	Adjoints Territoriaux du Patrimoine	
Grade		Attaché	Rédacteur	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	Assistant Territorial Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Adjoint du Patrimoine Principal 2ème Classe	
Effectif Actuel		TNC	0	0	3	0	0	6	5	3	1	1
		TC	1	1	1	2	1	3	5	2	0	0

**OBJET : CHOIX DU GEOMETRE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES MAISONS BROCH ET BOUNIOL EN ILOT DANS LE CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement des maisons Broch et Bouniol en requalification d'un îlot de 10 à 12 logements en centre-bourg
- Le montant prévisionnel du coût de cet aménagement est estimé à 2 460 105 € HT soit 2 952 126 € TTC, dont les travaux devraient commencer à l'automne 2021.
- Rappelle la délibération n°2021/42 approuvant la convention signée avec Cantal Habitat afin de mener à bien le projet d'aménagement des maisons Broch et Bouniol en réalisant un concours d'architecture pour la requalification d'un îlot en centre-bourg.
- Informe que Cantal Habitat a lancé une consultation auprès de géomètres pour effectuer un relevé topographique et un plan de bornage.
- Expose au Conseil Municipal le déroulement de la consultation ainsi que les offres reçues :

	GEOMETRES	
	ALLO-CLAVEIROLE-COUDON	SAUNAL-CROS
Montant HT	2 470.00€	2 195.00€
Classement proposé par Cantal Habitat	2	1

- Propose de retenir le géomètre Saunal-Cros pour cette mission pour un montant de 2 195 € HT, celui-ci étant le mieux classé suite à l'analyse des offres effectuée par Cantal Habitat.
- Demande l'autorisation de signer les devis, d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice 2021

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Décide de retenir le géomètre Saunal-Cros pour cette mission pour un montant de 2 195 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ETUDE DES SOLS DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES MAISONS BROCH ET BOUNIOL EN ILOT DANS LE CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement des maisons Broch et Bouniol en requalification d'un îlot de 10 à 12 logements en centre-bourg
- Le montant prévisionnel du coût de cet aménagement est estimé à 2 460 105 € HT soit 2 952 126 € TTC, dont les travaux devraient commencer à l'automne 2021.
- Rappelle la délibération n°2021/42 approuvant la convention signée avec Cantal Habitat afin de mener à bien le projet d'aménagement des maisons Broch et Bouniol en réalisant un concours d'architecture pour la requalification d'un îlot en centre-bourg.
- Informe que Cantal Habitat a lancé une consultation auprès de géotechniciens pour effectuer une étude de sol G1ES + PGC.
- Expose au Conseil Municipal le déroulement de la consultation ainsi que les offres reçues :

	GEOTECHNICIENS				
	SIC INFRA 63	FONDASOL	SOL SOLUTION	GINGER CEBTP	IGC
Montant HT	Pas de réponse	3 350.00€	2 290.00€	1 150.00€	2 357.00€
Missions	G1ES + PGC	G1ES + PGC	G1ES + PGC	G1ES + PGC	G1ES + PGC
Commentaires		Intervention : J + 6 semaines Remise rapport : J + 4 semaines	Intervention : J + 10 semaines	Délais : non précisés	Intervention : J + 6 semaines
Classement proposé par Cantal Habitat		3	2	Non conforme	1

- Propose de retenir l'entreprise IGC pour cette mission pour un montant de 2 357 € HT, celui-ci étant le mieux classé suite à l'analyse des offres effectuée par Cantal Habitat.
- Demande l'autorisation de signer les devis, d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice 2021

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote  
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'entreprise IGC pour la mission géotechnique d'un montant de 2 357 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE AMIANTE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES MAISONS BROCH ET BOUNIOL EN ILOT DANS LE CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement des maisons Broch et Bouniol en requalification d'un îlot de 10 à 12 logements en centre-bourg
- Le montant prévisionnel du coût de cet aménagement est estimé à 2 460 105 € HT soit 2 952 126 € TTC, dont les travaux devraient commencer à l'automne 2021.
- Rappelle la délibération n°2021/42 approuvant la convention signée avec Cantal Habitat afin de mener à bien le projet d'aménagement des maisons Broch et Bouniol en réalisant un concours d'architecture pour la requalification d'un îlot en centre-bourg.
- Informe que Cantal Habitat a lancé une consultation auprès de bureau de contrôle pour effectuer un diagnostic complémentaire amiante avant démolition pour la levée des réserves.
- Expose au Conseil Municipal le déroulement de la consultation ainsi que l'unique offre reçue et propose de retenir l'entreprise SOCOTEC pour cette mission pour un montant de 450€ HT, après analyse de l'offre effectuée par Cantal Habitat.
- Demande l'autorisation de signer les devis, d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait procédé au diagnostic amiante avant démolition sur les deux habitations mais une pièce fermée lors de l'intervention initiale n'avait pas pu être analysée. Pour ce diagnostic complémentaire et afin de lever toutes les réserves, il faudra s'assurer lors de l'intervention que toutes les pièces soient accessibles.

La consultation pour le diagnostic plomb n'est pas nécessaire car les diagnostics plomb ont été réalisés par les propriétaires avant de vendre.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote  
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'entreprise SOCOTEC pour effectuer le diagnostic complémentaire amiante avant démolition d'un montant de 450€ HT, coût de l'intervention qui ne comprend pas les analyses des échantillons prélevés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.

**Questions diverses :**

1-Projet Eolien :

Suite aux sollicitations régulières au sujet de l'éolien, Monsieur le Maire souhaite avoir la position des membres du Conseil Municipal et savoir si on accepte de recevoir les sociétés qui développent ces énergies renouvelables. Le meilleur endroit pour ce genre de projet se situe dans les camps, cette zone

concerne uniquement des parcelles communales qui appartiennent aux communes de Boisset, Vitrac et St Mamet.

Mme GIBERT-PACAULT Isabelle rappelle qu'actuellement un projet de desserte forestière est en cours sur ce secteur et que ces deux projets ne sont pas compatibles. Si un projet éolien est envisagé sur ce secteur, qu'en est-il de l'aménagement du massif à court terme ? D'autres projets communaux attendent des crédits par conséquent si un projet éolien devait voir le jour il remettrait en cause à moyen terme le projet de desserte forestière et les crédits accordés par l'Etat et le FEADER pour la commune de Saint-Mamet.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait avoir la position de Vitrac et de Boisset pour un projet éolien sur ce secteur.

Mr FAURE Cédric indique qu'un projet éolien est un moyen pour faire rentrer de l'argent aux communes.

Mme FIALON Catherine ajoute que le coût énergétique de création d'une éolienne coûte plus de 20 ans d'énergie produite. Une éolienne implique l'emploi de matériaux rares et il faut penser aussi à son recyclage.

Mr LAMOUREUX Alexis ajoute qu'il vaut mieux faire le chemin forestier car le projet éolien n'est pas sûr de voir le jour.

Mme FIALON Catherine indique qu'il faut se poser la question du démantèlement, du recyclage et déontologiquement d'un projet éolien.

Mr LAMOUREUX Alexis ajoute que l'aspect financier n'est pas négligeable dans ce type de projet.

Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas prendre en compte seulement l'élément financier, de ce que cela peut rapporter à la collectivité.

Mr FAURE Cédric ajoute que certains maires reviendraient en arrière s'ils le pouvaient.

Mme FIALON Catherine indique qu'il faut préserver nos beaux paysages.

Mr BEDOUSSAC Claude pense qu'il ne faudrait pas qu'il y en ait sur toutes les communes.

Monsieur le Maire répond qu'un schéma général d'implantation avait été envisagé par la Communauté de Communes mais cela n'a pas abouti.

Après ces échanges, le conseil municipal à la majorité n'est pas favorable à un projet éolien.

## 2-Aménagement des maisons Broch et Bouniol – Lancement du concours d'architecte :

### -Nombre de candidats pour le concours d'architecte :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de choisir le nombre de candidats à retenir pour l'appel à candidature au concours d'architecte pour le projet cité ci-dessus, sachant que l'indemnité versée aux candidats non retenus est de 8000 € et qu'il faut choisir 3 ou 4 candidats.

Le Conseil Municipal valide 3 candidats.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra aussi choisir un huissier de justice, Cantal Habitat lance la consultation.

### -Membres du Jury :

Enfin, il faut choisir les membres du jury (six titulaires, dont le Maire fait partie d'office et deux suppléants) chargés de sélectionner le lauréat du concours.

Après candidature des membres du Conseil Municipal intéressés pour faire partie de ce jury, Monsieur le Maire énumère les membres titulaires désignés : Mme FIALON Catherine, Mme MONREYSSE Monique, Mr BASSET Philippe, Mr BEDOUSSAC Claude, BERTRAND Patrick ; et les suppléants : Mme PICARROUGNE Elisabeth et Mr GAUZINS Joël.

## 3-PDIPR : Plan Départemental des itinéraires de petites randonnées.

Monsieur le Maire informe que les conventions avec les propriétaires ont été signées et les chemins pédestres présents sur la commune ont été renouvelés.

## 4- Complémentaire santé :

Monsieur le Maire informe que la collectivité sera dans l'obligation de financer 50% d'un montant de référence pour la complémentaire santé de ses agents à partir de 2026. Actuellement, un agent a sollicité la collectivité pour souscrire à un contrat groupe. Les contrats actuels, dit labellisés, ne sont pas attractifs mais la mutualisation avec d'autres collectivités permettra de négocier des prix plus intéressants. Il est donc préférable d'attendre l'obligation pour les collectivités pour conventionner avec un assureur et participer à cette complémentaire santé pour les employés communaux.

## 5-Fournitures et Achats :

Mr THIREZ Didier informe que le parc informatique de la mairie doit évoluer, le serveur actuel est à saturation, avec des logiciels de plus en plus gourmands et une dématérialisation des fichiers accrue. Les ordinateurs des secrétaires vont être en partie changés et les anciens seront réutilisés après mise à jour et évolution pour être installés dans le bureau du Maire et des Adjoints. L'ordinateur du cadastre va être remis à niveau et le pack office sera installé sur les ordinateurs le nécessitant. La salle du Conseil Municipal sera équipée d'une ligne internet sécurisée. Enfin, on pourrait envisager l'installation d'une ligne Hot spot devant la mairie et/ou sur le terrain de la médiathèque, projet à étudier.

Mr BEDOUSSAC Claude informe que la commission d'entretien et fournitures a décidé de retenir la proposition d'abonnement téléphonique de Synox pour la télésurveillance des réseaux AEP qui est la moins cher en abonnement mensuel malgré le coût du sms qui est plus important mais qui devrait rester exceptionnel.

## 6-Réunions à venir :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se réunir le jeudi 8 avril 2021 à 19h30 pour préparer les budgets 2021 (Commission Finances), puis le jeudi 15 avril 2021 à 20h00 pour voter les budgets (Conseil Municipal).

Fin de la séance 23h45